

**MOT DU Représentant Résident
SIGNATURE DU PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DU MICRO - CREDIT AU GABON**

Libreville le 25 juillet 2005

**Madame le Ministre de la Famille, de la Protection de
l'Enfance et de la Promotion de la Femme,
Messieurs les Secrétaires Généraux représentant le
Ministère Monsieur le de la Planification et de la
Programmation du Développement, et le Ministère en
charge de la Lutte contre la Pauvreté**

**Mesdames et Messieurs,
Honorables invités,**

C'est avec un réel plaisir que je me retrouve parmi vous,
à l'occasion de la signature du document de projet d'appui au
développement du micro-crédit au Gabon.

Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Ministre,
pour les efforts que vous ne cessez de déployer pour la mise
en œuvre des engagements internationaux souscrits par la
République Gabonaise, en rapport avec la promotion de
l'équité du genre et la réduction de la pauvreté féminine.

Le projet qui fait l'objet de la cérémonie de ce jour, en
est une démonstration.

**Madame le Ministre de la Famille,
Mesdames et Messieurs,**

Le projet pilote d'appui au développement du micro-crédit couvre, dans un premier temps, la Province de la Nyanga.

Il doit permettre aux femmes et aux organisations féminines :

- d'accéder aux ressources financières,
- de renforcer leurs capacités de formulation, de gestion et de mise en œuvre des micro-projets
- et de développer des activités génératrices de revenu de manière à contribuer efficacement aux actions de réduction de la pauvreté.

Les femmes, qui représentent 51% de la population gabonaise, sont, en effet, les plus affectées par la dégradation des conditions économiques et par la paupérisation grandissante. En dépit de leur engagement et de leur dynamisme dans les actions de lutte contre la pauvreté, elles font face aux nombreuses difficultés qui entravent le développement effectif de leurs activités.

Je citerai entre autres :

- **Le manque d'accès aux sources de financement** : car elles ne sont pas toujours éligibles au système

bancaire. Par ailleurs, les établissements de micro finance sont dans un état embryonnaire ;

- **Et l'absence d'un encadrement adéquat** : la plupart des organisations de la société civile sont, en effet, confrontées à des faiblesses dans leurs capacités techniques, financières et organisationnelles et ne sont pas toujours en mesure de fournir un service de qualité.

Ce projet vient en complément à d'autres initiatives développées par les partenaires au développement. Son approche et sa démarche opérationnelle tiennent ainsi compte des leçons tirées de ces expériences.

-+La première phase de sa mise en oeuvre a permis, au cours de la période de juin 2003 à juin 2005, l'approfondissement des questions d'accès des femmes au financement et la mise en place d'un environnement favorable au développement de la deuxième phase.

Cette dernière conduira, entre autres, à la création d'un fonds de micro crédit pour le financement des micro projets.

Madame le Ministre de la Famille,

Je voudrais féliciter le gouvernement d'œuvrer pour l'autonomisation des populations, en particulier les ruraux et

les femmes, et pour la promotion de la micro-finance au Gabon. Le présent projet, qui est en parfaite adéquation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, constitue une expérience pilote. Celle-ci pourrait être répliquée dans le cadre de la mise en œuvre du Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté que le Gouvernement est en train de finaliser avec l'appui de ses partenaires dont le PNUD.

Mesdames et Messieurs,

L'acte que nous posons ce jour n'est que l'étape d'un long processus dont la réussite exige de toutes les parties le respect de leurs engagements, conformément au contenu du document de projet.

C'est l'occasion de réitérer la disponibilité du PNUD à accompagner le Gouvernement dans ses efforts pour le développement.

Je souhaite ainsi plein succès à la réalisation du Projet d'Appui au Développement du Micro-crédit au Gabon.

Je vous remercie.